

le Grand Dijon >2

le journal d'information
de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise



mai / août 03



Dossier le tri
des déchets ménagers
en 2003

- > **Politique de la ville** changer l'image des quartiers
- > **Nouveau** le parking-relais
- > **Zénith** cinq architectes en concours
- > **Grand Dijon** l'actualité des communes



L'ouverture par Monique Giroud et François Rebsamen de la 5^{ème} journée d'étude de la FUBicy le 11 avril 2003 sur le thème « villes cyclables, villes plus sûres ».



Les rencontres de l'habitat le 11 avril 2003 à Chenôve en présence de Claude Chalon, directeur de l'ACEIF, Jean Esmonin, François Rebsamen et Hervé Vouillot.

Le Grand Dijon

Ahuy

Chenôve

Chevigny-Saint-Sauveur

Daix

Dijon

Fontaine-lès-Dijon

Longvic

Marsannay-la-Côte

Neuilly-lès-Dijon

Ouges

Perrigny-lès-Dijon

Plombières-lès-Dijon

Quetigny

Saint-Apollinaire

Sennecey-lès-Dijon

Talant

2003



Réunion publique animée par Jacques Fouillot et Jean-Patrick Masson dans le cadre du lancement du tri des déchets ménagers à Plombières le 20 janvier 2003.



Débat sur le contrat d'agglomération animé par Laurent Miguet, journaliste au Moniteur, le 11 avril 2003 à Saint-Apollinaire en présence de François Rebsamen, Pierre Pribetich, Rémi Delatte et Gilbert Menut.



Réunion d'information aux 110 Maires concernés par la création d'un syndicat mixte chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale le 20 février 2003 au Palais des Congrès de Dijon en présence du Président et des Vice-Présidents de la COMADI, des Présidents de Communauté de communes et des Conseillers Généraux.



édito

« La France des Châtaignes et des Châteaux »

Cette formule de Jean-Pierre Fourcade, Maire U.M.P. de Boulogne-Billancourt, résume bien le débat actuel sur la réforme de la décentralisation qui annonce un transfert de l'essentiel des compétences de l'Etat aux départements et aux régions, au détriment des villes qui comptent pourtant plus de 80 % de la population. Qu'ils soient de droite ou de gauche, les Maires et d'une façon générale les élus des Conseils d'agglomération « reprochent aux Conseils généraux d'apporter une aide plus significative à la partie rurale des départements qu'à la partie urbaine, à cause de la surreprésentation des habitants ruraux dans leur électorat ».

Il faut donc de façon urgente s'interroger aujourd'hui sur une meilleure organisation des territoires.

Aussi, je fais mienne la proposition des Maires de Toulouse et de Bordeaux : **au Département les zones rurales, au Conseil de l'agglomération les espaces urbains et périurbains, pour permettre une gestion plus efficace** car en phase avec les préoccupations directes des habitants de la Cité.

En effet, dans des domaines aussi importants que l'action sociale qui concerne les habitants de nos villes à tous les âges de leur vie (de la petite enfance aux personnes âgées), comment mieux garantir l'égalité des citoyens qu'en en conférant la responsabilité aux collectivités de proximité : les villes et l'agglomération.

Celles-ci ne doivent pas être les oubliées de la décentralisation.

Le temps est donc sans doute venu de définir un bloc de compétences claires à chaque niveau de l'action publique, afin que l'agglomération occupe la place qui lui revient naturellement.

Il faut faire entendre avec force ce message de progrès et d'égalité que porte aujourd'hui la Communauté de l'agglomération dijonnaise. Nous invitons tous les citoyens à s'exprimer en ce sens sur le sujet.

François Rebsamen,
Président de la Communauté
de l'agglomération dijonnaise

Le Grand Dijon **Actualités** p.9-15

Environnement, transport, économie, politique de la ville, habitat...
l'action de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au quotidien

Initiatives p.18

Madani Cheurfa : portrait du directeur
de Sciences-Po Dijon



> dossier

p.4-8

Le tri des déchets ménagers en 2003



En supplément dans ce journal (pages centrales) :
« Aujourd'hui le tri », la lettre saisonnière de la
Communauté de l'agglomération dijonnaise

La Communauté à votre service p.16-17

Le cimetière intercommunal, le transport des personnes à mobilité réduite :
explications et mode d'emploi

Vie des communes p.19-22

L'actualité dans votre commune



Rendez-vous p.23-24

Sorties, fêtes, sport, culture... l'agenda des communes
et de l'agglomération



le Grand Dijon >2 mai - août 03

Directeur de la publication François Rebsamen > **Rédaction et photographies**
Communauté de l'agglomération dijonnaise > **Maquette - conception graphique**
Operationnelle Communication > **Préresse** Temps réel > **Impression** Imprimerie
Nationale > **Distribution** La Poste > **Tiré** à 120 000 exemplaires > **Dépôt** ISSN
1639-6626 > **Dépôt légal** mai 2003.

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE
1, rue Sainte-Anne - BP1529 - 21034 Dijon Cedex - 03 80 50 35 35

D'ici la fin de l'année, tous les habitants de l'agglomération

dijonnaise trieront leurs déchets.

L'enjeu est écologique, certes, mais aussi économique.

Il impose en tout cas une implication de chacun dans sa vie quotidienne.

La Communauté de

l'agglomération

dijonnaise se

mobilise pour vous aider à faire le bon

geste.

Le Grand Dijon vous fournit les explications et le mode d'emploi.

➤ Pourquoi trier ses déchets ? Il existe au moins quatre grandes justifications au tri qui se met en place progressivement dans l'agglomération dijonnaise.

La production de déchets augmente sans cesse. En trente ans, elle a progressé de 60 %. Regardez chez vous, dans votre cuisine : chaque produit que vous achetez est emballé et même sur-emballé ! La collecte et le traitement de ces quantités

exponentielles de déchets coûtent de plus en plus cher. Le tri, qui permet de récupérer une partie de ces déchets pour leur donner une seconde vie, est un moyen de limiter l'augmentation du coût de traitement de nos ordures ménagères. La préservation de l'environ-

nement constitue naturellement une bonne raison de trier. Quand ils ne sont pas triés, les déchets sont entassés dans des décharges ou brûlés... La première solution est polluante, la seconde de plus en plus coûteuse. Par ailleurs, le recyclage permet d'épargner

Dossier Le tri des déchets

➤ Le tri, oui, mais comment ? Des consignes à suivre à la lettre

Les habitants de l'agglomération sont invités à séparer trois types de déchets : le verre, les emballages et les autres déchets.

● Le geste consistant à isoler les bouteilles, pots et bocaux en verre vides des autres déchets est une vieille habitude. Les premiers conteneurs à verre ont été installés dans l'agglomération dès 1980, tandis qu'à Dijon (hors centre-ville) et à Chenôve, la collecte du verre par les ripeurs était traditionnellement assurée le mercredi depuis 1977. Dans ces quartiers-là, le ramassage porte-à-porte est maintenu : les riverains sont équipés d'un bac à couvercle vert. Dans les



autres quartiers, les habitants sont invités à stocker leur verre et à le déposer dans les points d'apport volontaire.

● Le bac à couvercle jaune dont sont munies chaque maison et chaque immeuble de l'agglomération est destiné à recevoir les emballages vides en carton, en plastique ou en métal, ainsi que les journaux et les magazines. Les emballages doivent être vides, bien égouttés

(évités si possible les traces d'aliments ou de corps gras). N'oubliez jamais que vos déchets recyclables sont triés à nouveau par des agents, dans un centre de tri industriel pour séparer les matériaux selon leur nature. Ne leur rendez pas le travail insupportable !

● Le reste des ordures ménagères (ou celles sur lesquelles vous avez un doute) est à jeter dans les bacs à couvercle gris : les reliefs de repas, les couches-culottes, les tissus, les objets en plastique divers (jouets d'enfants, pots de yaourts), le polystyrène, les bouteilles d'huile, les bris de vaisselle et les enveloppes à fenêtre. ■

des ressources naturelles qui ne sont pas inépuisables : le bois, le pétrole, le sable peuvent être parfois efficacement remplacés par des produits issus du recyclage. Le tri est une obligation légale. Il ne se discute donc pas. La loi du 13 juillet 1992 impose de ne placer en décharge, à partir du 1^{er} juillet 2002, que les produits impossibles à recycler (ce qu'on appelle les déchets ultimes). Elle répond aux objectifs de la réglementation européenne. Le tri est finalement une

affaire de bon sens. Pourquoi détruire ou entasser des produits qui pourraient être encore fort utiles ? Pour assumer cet engagement en faveur du développement durable, les élus de la Communauté ont voté l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (la TEOM), cette décision reposant sur une prise de conscience mondiale de la fragilité de notre environnement dont la préservation est devenue l'une de nos missions fondamentales à l'adresse des générations futures. ■



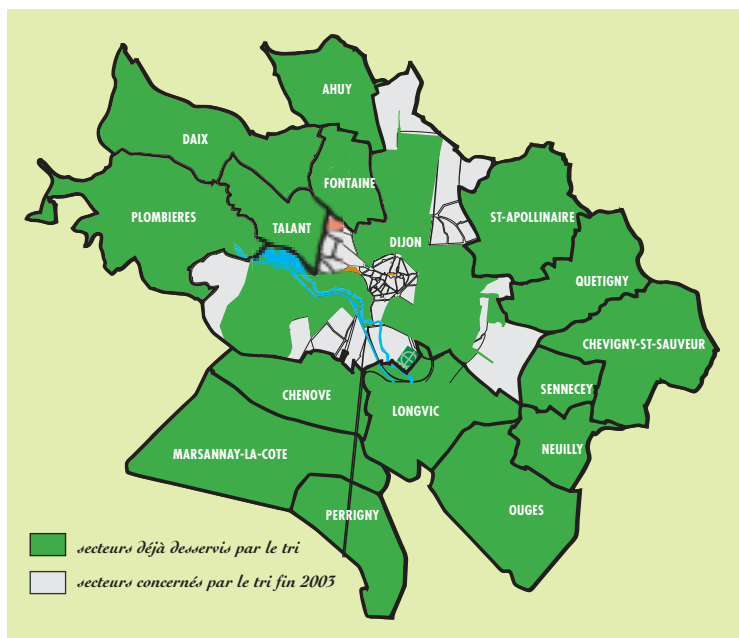
« Trions nos emballages aujourd'hui, nos enfants nous remercieront demain »

ets ménagers en 2003 : avançons ensemble!



Généralisation du tri : la dernière ligne droite Tous les quartiers de l'agglomération seront concernés d'ici la fin 2003.

Impossible de passer tout le monde au tri en même temps. Depuis novembre 2001, la Communauté de l'agglomération dijonnaise étend donc petit à petit la collecte sélective à l'ensemble du territoire du Grand Dijon. Tout avait commencé, en fait, dès octobre 2000, sur deux sites pilotes : Longvic et les quartiers de la Toison d'Or. L'an dernier, par tranches de 30.000 à 40.000 habitants, de nouveaux quartiers et certaines communes ont découvert les joies du tri. Ce qui fait qu'au 1^{er} janvier 2003, près de 130.000 habitants de l'agglomération triaient leurs déchets. Neuf nouvelles communes sont concernées



dès ce printemps (Ahuy, Daix, Neuilly, Marsannay-la-Côte, Ouges, Perrigny, Plombières, Sennecey et Talant), puis viendront, en juin et à la rentrée, les derniers quartiers dijonnais (Clemenceau, Mirande, Montchapet, Victor-Hugo, Fontaine-d'Ouche, Grésilles, Bourroches Valendons, Voltaire, Suquet et Colmbière). En fin d'année, le centre-ville sera le dernier secteur à passer au tri : la densité du bâti et le manque d'espace de stockage pour les bacs y rendent la mise en place du tri plus délicate. Mais celle-ci, après une étude et un passage dans chaque immeuble, ira effectivement à son terme.

Un trieur averti en vaut deux

Vous n'êtes pas seul face à vos poubelles ! La Communauté de l'agglomération dijonnaise met en place un dispositif de communication et d'accompagnement. Toutes vos questions trouveront réponse. Pour rendre nos affaires de déchets moins compliquées...

Admiratif, vous venez de recevoir vos bacs. Et pendant que vous leur cherchez une place dans la cour ou sous l'escalier, vous vous demandez soudain comment les remplir. Et quand les poser sur le trottoir. Et encore tant d'autres questions qui se bousculent dans votre tête. Pas de souci : la Communauté de l'agglomération dijonnaise a bien l'intention de vous accompagner dans vos premiers pas de trieur.



Onze ambassadeurs du tri sur le terrain

Un numéro vert est à votre disposition. Il vous permet de poser toutes vos questions, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h. Le reste du temps, un message sur le répondeur, et on vous répondra. Ce numéro vert reçoit environ 2 500 appels par trimestre. Aucune ques-

tion n'est bête. Les plus souvent posées portent sur le sort à réserver à certains objets (peut-on recycler les sacs plastique des grandes surfaces ? la réponse est non). Mais un appel, suivi d'un courrier de confirmation, permet d'obtenir un bac de dimension plus adaptée à ses besoins (plus grand ou plus petit), voire, cela arrive, de signaler le vol d'un bac.

Onze ambassadeurs du tri, emplois jeunes, sont sur le terrain. Ils sont chargés de communiquer avec les habitants et de vérifier la bonne qualité du tri. Ils assurent également des animations dans les écoles ou les centres sociaux (notre photo).

Un guide, une lettre

Chaque nouvel habitant trieur reçoit un guide du tri, qui lui donne les consignes essentielles ; il contient une fiche pratique qui se colle facilement sur la porte du réfrigérateur. Une campagne publicitaire accompagne toute extension du tri.

Un bus-expo fait aussi une étape dans les quartiers à l'occasion de la mise en œuvre de la collecte sélective.

Egalement à votre service :

la collecte des objets encombrants

Vous avez des déchets volumineux (vieux matelas, mobilier, débarras de cave ou de grenier, électroménager, cycles, pneumatiques en petite quantité...) dont vous souhaitez vous débarrasser ? Pensez au service

de la collecte des objets encombrants. Réservé aux particuliers, ce ramassage est effectué une fois par mois selon un calendrier établi annuellement que vous pouvez vous procurer au 03 80 50 35 35

chiffres clés

1 kg

c'est le poids de déchets par jour (en moyenne) généré par chaque habitant du Grand Dijon. Sur cette masse, 40 % est recyclable. A noter qu'au titre de l'année 2002, 27.178 tonnes de déchets non recyclables (bacs gris), 5.346 tonnes d'emballages recyclables (bacs jaunes), et 12 900 tonnes de verre ont été collectées dans les quartiers et communes desservis par le tri.

0 800 12 12 11

C'est le numéro vert mis à votre disposition pour répondre à toute interrogation concernant le tri de vos déchets ménagers et son organisation.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise publie enfin une lettre du tri saisonnière (« Aujourd'hui le tri », encartée dans notre journal), qui permet de faire le point sur l'extension du dispositif, fournit des conseils pratiques et explique par des reportages tout l'intérêt du tri. ■

La seconde vie de nos déchets

On ne trie pas en vain, contrairement à ce qu'affirment les éternels sceptiques. Nos déchets sont orientés vers des filières de recyclage et entrent dans la composition de nouveaux objets. À condition que chacun ait bien joué le jeu.



Nos déchets ont droit à une seconde vie. Vous utilisez probablement du papier recyclé. Mais savez-vous que le métal dont est fait nos boîtes

de raviolis vides peut servir à fabriquer de nouvelles boîtes de conserve ? Que nos bouteilles plastique, une fois vidées de leur eau minérale, peuvent entrer dans la composition de bacs à fleurs, de laine ou de pare-chocs de voitures ? Incroyable mais vrai ! À condition que chacun ait, chez soi, effectué le tri de ses déchets consciencieusement.

Le contenu des bacs ramassés par la Société

Franco-Suisse est déversé sur un tapis roulant dans un centre de tri où des agents s'assurent qu'aucun emballage n'est souillé et rejettent certains matériaux non recyclables. Compactés sous forme de balles, les déchets sont ensuite orientés vers des usines de transformation où ils vont subir une série de traitements. Ils redeviendront alors des matières premières pour l'industrie automobile ou la plasturgie.

Simple comme bonjour ? Pas sûr... Prenez les plastiques. Il en existe au moins 90 espèces différentes, et toutes ne sont pas recyclées. C'est pourquoi la Communauté de l'agglomération dijonnaise vous demande de ne jeter dans le bac jaune que les bouteilles et flacons plastique, pas les sacs plastique et autres vieux jouets. ■

Trucs de trieurs

Ce dossier en est la preuve : de nombreuses raisons, civiques, économiques, environnementales et juridiques, plaident pour l'adoption du système du tri des emballages ménagers. Les habitants de l'agglomération l'ont bien compris. Comme un « tri du cœur », le Grand Dijon leur donne la parole aujourd'hui.



Michel Mougeolle, retraité, Dijon drapeau

« Le mémo fourni par la Comadi est fixé sur la porte de notre frigo, nous nous y référons souvent. Si nos emballages peuvent servir à fabriquer autre chose et à éviter les décharges, il faut le faire ! Le tri est devenu un réflexe pour nous, même s'il nous arrive de nous poser encore des questions. »



Karine Iwanow et Cyrille Claude, gérants de magasin, Dijon Toison d'Or

« Dans la maison, on remplit des sacs plastiques avec nos emballages, et, quand ils sont pleins, on vient les vider dans le bac jaune. Nous sommes vraiment convaincus de l'intérêt du tri. On se demande même pourquoi il n'est pas généralisé depuis longtemps. »



Alain Dubat, informaticien, Longvic

« J'ai vécu en Allemagne, où les gens ne font pas n'importe quoi avec leurs déchets. Le pli est pris ici : le verre aux points d'apport volontaire, les emballages dans le bac jaune. J'ai arrêté d'y jeter les bouteilles d'huile vides mais je continue de déposer les bidons de lessive. Mais les bacs sont vite remplis : il ne faut pas oublier le jour du ramassage, sinon ça déborde ! »



Béatrice Aguesse, responsable pédagogique, Dijon université

« Mes trois bacs sont dans le jardin. Mais, bien avant qu'ils ne soient là, je triais déjà mes déchets. Je stockais mes emballages à la cave et, tous les deux mois environ, je les portais à la déchetterie. Je suis une vraie convaincue du tri ! »



Danielle Blandin, enseignante, Fontaine-lès-Dijon

« Pas de problème de place pour nos deux bacs, nous avons aménagé un petit espace dans le garage. Nous continuons de déposer notre verre dans les points d'apport. Quant aux emballages, nous les descendons au fur et à mesure dans le bac jaune. »

Bien trier : un geste économiquement intelligent

La Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est associée les services d'une société agréée, Adelphe, qui soutient la mise en place de la collecte sélective et participe à son financement en fonction de la masse de déchets triés par les habitants de l'agglomération.

Adelphe est une des sociétés agréées pour le conseil et l'accompagnement des collectivités locales dans leurs démarches de collecte sélective. Elle est financée par les industriels, qui lui versent une contribution et obtiennent en échange un label, le « point vert ». Par rapport à la Communauté de l'agglomération, la mission d'Adelphe consiste à apporter des conseils techniques, à cofinancer les opérations de communication et à participer financièrement à la collecte. « Adelphi verse à la collectivité une somme qui est fonction du nombre de tonnes triées, issues du centre de tri. Il ne s'agit pas de tonnes collec-



tées mais bien de tonnes triées, d'où la nécessité et l'intérêt pour l'habitant de bien trier s'il veut limiter sa facture de traitement des ordures ménagères », explique Jean Devisme, responsable du marché des collectivités et de la communication chez Adelphi. Ecologique et citoyen, le geste consistant à trier ses déchets est donc économiquement intelligent : il permet de limiter l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères due aux coûts supplémentaires engendrés par la collecte sélective. Car la mise en place du tri nécessite par exemple l'achat des bacs et de nouveaux véhicules, se traduit par un allongement de la

Question pratique : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le taux de la TEOM est calculé, pour chaque commune, par les services fiscaux. Ceux-ci s'appuient sur le montant du produit de la taxe, voté par les élus de la Communauté de l'agglomération dijonnaise : cette somme correspond au montant des dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères, moins les recettes (vente de certains matériaux

et subventions versées par Adelphi) et les emprunts. Cette année, le produit de la taxe se monte à 14 millions d'euros, en augmentation de près de 4,8%. Pour définir le taux de taxe, les services fiscaux se basent sur la richesse fiscale de chaque commune. Les habitants de l'agglomération paient leur TEOM avec les impôts locaux, versés aux collectivités locales.

durée des tournées de ramassage et des actions de communication qui ont un prix... En triant ses déchets conformément aux consignes données, chaque habitant de

l'agglomération contribue donc à ce que la subvention versée par Adelphi soit plus élevée, et donc à ce que la taxe qu'il paie n'augmente pas trop. ■

Les autres bons plans pour trier...

Quatre déchetteries dans l'agglomération dijonnaise

Chenôve, Dijon (près de l'usine d'incinération), Quetigny et Marsannay-la-Côte. Elles sont ouvertes 6 jours sur 7, et permettent de se débarrasser aussi bien de son verre que des objets encombrants ou de la terre, mais également des déchets « spéciaux »



(batteries, produits toxiques). L'accès à ces déchetteries est gratuit pour les particuliers.

L'éco-compostage

Les jardiniers vont adorer... Deux mille d'entre eux ont déjà l'appareil, qui leur permet, contre le dépôt d'une caution de 15,24€, de se débarrasser, de manière écologique, de leurs déchets verts (feuilles mortes, herbe tondue, tailles de haies) et de cuisine (épluchures, légumes ou fruits abîmés). ■



ENVIRONNEMENT

« Si l'agglomération idéale n'existe pas, essayons de l'inventer » ! Agir sur la qualité de l'environnement, c'est une manière de s'en approcher et c'est pourquoi la Communauté de l'agglomération dijonnaise renforce son action en direction de cette mission fondamentale, dans le prolongement des études, des opérations et des aides qu'elle a déjà engagées.

Lancement de la Charte de l'environnement de l'agglomération dijonnaise

Avec comme double objectif la volonté d'assurer un développement durable sur le territoire de l'agglomération et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, la Communauté met en œuvre une charte associant de façon directe et interactive l'ensemble des acteurs de l'environnement et la population du Grand Dijon. Cette politique ambitieuse va s'élaborer en trois temps :

- un état des lieux en septembre 2003 pour mettre en relief les principaux enjeux environnementaux en matière d'énergie, d'urbanisme, de transport, d'agencement du paysage, de gestion des déchets, de préservation de la qualité de l'air et de l'eau, etc.

- la définition dès octobre 2003 des objectifs et des grands axes d'intervention.
- la constitution au cours du premier trimestre 2004 du programme d'actions qui engagera la Communauté de l'agglomération dijonnaise et ses partenaires pour cinq ans à compter de la signature de la Charte, qui interviendra courant mars 2004.

Trois réunions publiques

L'élaboration de la Charte est conduite et coordonnée par un Comité de Pilotage qui s'appuiera sur les habitants et les acteurs de l'environnement dans l'agglomération, le département et la région. Afin que le plus



grand nombre d'habitants puisse s'exprimer sur la Charte, trois réunions thématiques publiques sont d'ores et déjà inscrites au calendrier. Dès à présent, parce que le temps est venu d'aménager la vie urbaine et l'agglomération en référence directe à l'écologie et au déve-

loppement durable, prenez contact avec la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour y participer (par courrier : 1, rue Sainte-Anne - BP 1529 21034 Dijon Cedex, ou par e-mail : charte.environnement@agglom-dijon.fr). ■

ATMOSF'air : la patrouille de l'air



Présidée par François Rebsamen depuis le 6 Janvier 2003, ATMOSF'air Bourgogne Centre-Nord est une association composée de 4 collègues (Etat, Collectivités, Industriels, Associations) dont l'action principale se résume en trois verbes : « Mesurer, Informer, Sensibiliser ». Le réseau exerce la surveillance des polluants, non seulement sur l'agglomération dijonnaise, mais sur l'ensemble des

départements 21, 58 et 89. La Communauté de l'agglomération dijonnaise apporte une large contribution en finançant annuellement 35% des charges de fonctionnement du réseau qui s'adresse quotidiennement au grand public pour l'informer sur la qualité de l'air et, en cas d'épisode de pollution, prévient les autorités préfectorales. Après avoir connu une crise structurelle grave en 2002, l'association est en voie de retrouver un fonctionnement

serein afin de remplir sa mission de service public. En fonction des budgets alloués, l'année 2003 sera consacrée à étendre la surveillance fixe selon les recommandations du Plan Régional de la Qualité de l'Air et à engager les premiers programmes sur les « nouveaux polluants » (pesticides, métaux toxiques...), sans oublier les mesures de l'air intérieur dans les lieux publics. ■ Rens. au 03 80 38 92 31

TRANSPORT

Une agglomération plus douce à vivre, ce sont aussi des modes de déplacements rééquilibrés au bénéfice des transports collectifs. Moins de pollution, moins d'engorgements, plus de confort au quotidien...

Parking-relais Limburgerhof : une première pour Chenôve et l'agglomération dijonnaise

C'est l'une des grandes nouveautés du Contrat d'agglomération. Afin de limiter la circulation en centre-ville, il s'agit d'encourager l'intermodalité (on dépose sa voiture et on circule en bus) par la création aux entrées du Grand Dijon de parcs de stationnement pour les véhicules des particuliers. A cet égard, Jean Esmonin, maire de Chenôve et vice-président délégué aux transports de la Communauté de l'agglomération dijonnaise (Comadi), a « de quoi être satisfait ». C'est dans

sa commune que va être réalisé et testé, dès le 1^{er} septembre 2003, le premier parking-relais du territoire communautaire : « A proximité de lignes de transport collectif (les lignes n° 23 et 24 de la STRD) et au-delà des boulevards périphériques, la localisation de l'esplanade Limburgerhof de Chenôve répond bien aux critères définis par la Comadi ». Facile d'accès, équipé d'un abri de gardiennage et d'une vidéosurveillance, ce parking relais de 50 places offrira deux avantages majeurs : pouvoir garer sa voiture à un tarif très raisonnable (sur la base d'un forfait parking + bus d' 1,7 €



par jour et par véhicule dans la limite de 4 personnes) et accéder au cœur de l'agglomération en temps record grâce à la fréquence des navettes. Précision importante apportée par Jean Esmonin, « seule sera concernée la partie de l'espla-

nade qui jouxte la RN 74 (avenue Roland Carraz). Nous sommes là pour évaluer la pertinence du système, avant d'envisager logiquement son implantation définitive plus en bordure de l'agglomération, à hauteur de Perrigny ou Marsannay ».

Du Gaz Naturel pour les bus de la STRD

Approuvé lors du Conseil de Communauté du 20 mars dernier, le programme de renouvellement du parc de véhicules de la STRD pour l'année 2003 prendra la forme d'un lot unique de 14 autobus standards, qui seront - c'est une première dans l'agglomération ! - tous dotés d'un moteur au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV), plus propre, plus économe et moins bruyant que les moteurs utilisés jusqu'à maintenant. Eu égard aux montants en présence, estimés à 4 741 000 euros, cette commande devra être passée après appel d'offres européen.

Les tarifs sociaux sur le réseau des transports urbains

Vous résidez dans l'une des communes de la Communauté de l'agglomération dijonnaise ? Vous pouvez peut-être bénéficier de la gratuité sur le réseau des transports urbains.

Cet avantage accordé par la Communauté s'adresse aux usagers :

- demandeurs d'emplois, inscrits sur la liste mensuelle de l'ANPE ou pouvant présenter l'attestation « Loi de Finances » délivrée par l'Assedic pour le mois en cours de validité.

5 cartes « accès » correspondance de 10 voyages par mois leur sont alors distribuées.

- de plus de 65 ans selon leurs conditions de ressources. Sur une période d'un an, ces personnes ont droit à 6 cartes « sociales » correspondance de 10 voyages par trimestre.

- anciens combattants de plus de 65 ans, titulaires de la carte du Combattant délivrée par le Ministère de la Défense. Leur seront attribuées 6 cartes « sociales » correspondance de 10 voyages par trimestre.

- aveugles et accompagnateurs, titulaires de la carte d'invalidité portant la mention « cécité » ou canne blanche. 12 cartes « sociales » correspondance de 10 voyages par trimestre leur sont remises, à savoir 6 pour l'aveugle et 6 pour l'accompagnateur.

La Communauté achète des titres de transport auprès de la S.T.R.D. Ces titres sont remis gratuitement aux communes afin qu'elles assurent la distribution auprès des bénéficiaires de leur ressort.

ECONOMIE

Doper l'attractivité économique de l'agglomération dijonnaise, tel est l'objectif de la Communauté de l'agglomération dijonnaise. Une politique qui s'appuie sur les grandes infrastructures (Terminal rail-route), sur des zones d'activités nouvelles (Mazen-Sully), sur les atouts touristiques de Dijon (projet de centrale hôtelière) et sur les centres de formation supérieure.

Terminal Dijon-Bourgogne : inauguration réussie

La plate-forme rail-route de Dijon, qui permet de transférer les conteneurs du train au camion (et vice-versa), étouffait dans le quartier Porte-Neuve à Dijon. À 10.000 conteneurs, le site était saturé. Il fallait déménager. Après plus de dix années de préparation, le nouveau Terminal Dijon-Bourgogne est entré en service le 15 décembre, à Perrigny. Il a été inauguré le 1^{er} avril par le secrétaire d'État aux Transports et à la Mer, Dominique Bussereau.

Doté de trois voies ferrées de 350 mètres de long et d'un portique flambant neuf, ce terminal peut actuellement traiter 50.000 conteneurs par an.

L'investissement total représente près de 17 millions d'euros, dont plus d'un million financé par la Comadi. Ce Terminal rail-route permet en effet de positionner l'agglomération dijonnaise comme un point clé du trafic européen de marchandises. Une étude, cofinancée par la Comadi, permettra



d'envisager l'implantation complémentaire de la technologie Modalhor, qui permet - ce qu'on appelle le feroutage - d'embarquer les camions sur les trains. ■

Oncodesign, entreprise pionnière sur la zone Mazen-Sully



L'industrie de l'agglomération est décidément très riche. Créée en 1995 par le docteur Philippe Genne, la société Oncodesign est un spécialiste mondialement reconnu de l'évaluation des thérapies anti-cancéreuses. Cette entreprise dijonnaise « high tech » teste, sur des rats, les molécules

mises au point par des laboratoires américains, canadiens, britanniques ou japonais. Elle se lance aujourd'hui dans un ambitieux plan de développement : en deux ans, son effectif devrait passer de 24 à une soixantaine de salariés en 2005, et son chiffre d'affaires (3 millions d'euros) devrait progresser de 40 % par an. Pour le mener à bien, elle doit se doter d'un nouveau siège social de 3.000 m², avec des laboratoires modernes et une véritable animalerie. A été proposé à l'entreprise un terrain, au cœur de la future zone d'activités Mazen-Sully. Les élus ont même,

lors de la session du Conseil de la Comadi du 20 mars, entériné la vente à Oncodesign d'un terrain de 18.000 m². « C'est l'aboutissement d'un travail exemplaire, souligne Guy Gillot, vice-président chargé du développement économique. Nous avons réuni autour de la table les administrations de l'Etat, les collectivités locales et les financeurs ». L'enjeu, il faut le dire, était de taille : employant un personnel très hautement qualifié (docteurs, ingénieurs), Oncodesign va développer des relations avec de proches voisins, l'hôpital et l'université. ■

en bref...

> A l'étude, une centrale de réservation hôtelière

Afin de garantir une activité équilibrée à l'ensemble des hôtels de l'agglomération, il est prévu, dans le contrat d'agglomération, la création d'une centrale de réservations hôtelières. Une étude est engagée. La Comadi a voté sa participation à son financement, soit 15.000 euros pour un coût global de 60.000 euros.

> ESC : les collectivités unies

Les présidents de la Comadi, du Conseil régional, des Conseils généraux (sous réserve de leur engagement définitif) et des Chambres de Commerce et d'Industrie des quatre départements devraient s'accorder sur un financement de l'École supérieure de commerce de Dijon (ESC), qui doit devenir un établissement autonome (il dépend actuellement de la CCI). Dirigée par Hervé Gasiglia, l'école dijonnaise, qui accueille 1.000 étudiants, va engager un plan ambitieux de développement pour devenir l'une des plus prestigieuses de l'Hexagone.

leur intégration dans la ville.

Solidarité urbaine : Une logique de projets

Derrière les mots et les sigles se cachent des réalisations concrètes qui concernent en premier chef les habitants de l'agglomération et d'abord ceux qui vivent dans les quartiers mis en ORU (opérations de renouvellement urbain, du type les Grésilles) ou en PRU (projets de renouvellement urbain). ●●●



La signature fin mars 2005 de la convention thématique du contrat de ville : un engagement collectif à l'échelle des quartiers

Pierre Pribetich : « La politique de la ville ? Pas une greffe, une concertation ! »



Le Grand Dijon : Comment avez-vous conçu cette convention de renouvellement urbain ?

P.P. : Elle a été formalisée avec nos partenaires afin que les financements des opérations soient attribués dans une logique de projets, autour de quatre axes forts : la participation des habitants, la diversification des fonctions urbaines, la mixité sociale et la préservation de l'environnement.

Prenez l'exemple de la salle des fêtes des Grésilles : sans la participation des habitants, le choix initial aurait privilégié un bâtiment provisoire. Or, l'écoute, le dialogue et la concertation ont conduit à ce que l'on confère à cette salle un caractère définitif.

LGD : Le renouvellement urbain des Grésilles est-il abouti ?

P.P. : On avance à grands pas ! L'opération de renouvellement urbain des Grésilles s'inscrit dans un schéma de cohérence étendu à l'ensemble du quartier, notamment avec le regroupement des services publics et la déconstruction de Billardon. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question de greffer des équipements sans avoir au préalable pris connaissance de la préoccupation de tous les habitants des Grésilles. D'où les projets de salle de sport, de mur d'escalade et de bibliothèque de quartier !

●●● Comme se plaît à le dire le vice-président délégué de la Comadi, Pierre Pribetich, il convient « de regarder d'abord la réalité des projets », la réalité administrative et son vocabulaire ne regardant que les principaux partenaires.

Le SRU, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est d'abord une convention cadre du contrat de ville 2000/2006, c'est-à-dire une continuité avec les autres actions de ce contrat et celles inscrites dans le programme local de l'habitat (PLH). En fait, sur la base d'un projet d'ensemble, cette convention décide d'exigences communes aux signataires institutionnels. Elle témoigne en outre d'un engagement collectif à l'échelle des quartiers.

Les quartiers concernés

C'est ainsi que relèvent de l'ORU les quartiers du Mail à Chenôve et des Grésilles

à Dijon, alors que relèvent du PRU les quartiers de la Fontaine d'Ouche, de Greuze et de Stalingrad à Dijon, du Belvédère à Talant, du Bief du Moulin et de Guynemer à Longvic, et du centre ville à Quetigny. Quel que soit le programme duquel relève chacun de ces quartiers, les aides des partenaires ne sont acquises qu'en fonction de la présentation d'un projet d'ensemble cohérent. Dans cette perspective dite « de développement durable et solidaire », la réussite du renouvellement urbain s'appuiera sur la participation active des habitants, le renforcement de la mixité sociale, l'insertion des personnes en difficulté d'emploi et d'évidentes préoccupations environnementales. Sous ces conditions, les enveloppes prévues par la Communauté de l'agglomération dijonnaise sont de 1,3 million d'euros (ORU) et de 3 millions d'euros (PRU) sur cinq ans. ■

ment par le préfet, les présidents des Conseils régional et général, le directeur régional de la Caisse des Dépôts et un tournant dans la volonté de modifier l'image des quartiers d'habitat social en vue d'assurer durablement

Les Grésilles : Un quartier qui va changer d'image



En décidant de mener dans ce secteur dit « sensible » une opération de renouvellement urbain, la Ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération, avec leurs partenaires, ont l'ambition d'installer un levier en faveur d'une cohésion économique et sociale renforcée. La transformation la plus urgente concerne

évidemment l'habitat. En association avec les bailleurs (organismes assurant la gestion du logement social), le Grand Dijon a mis en place une structure très originale, s'appuyant sur l'Opac, de relogement « hors quartier » des habitants de bientôt feu la cité Billardon. Bloquée depuis de nombreuses années, la mobilité résidentielle

redevient ainsi une réalité à vivre. Non seulement les habitants « délogés » trouveront sur place la possibilité d'une résidence dans de très bonnes conditions, mais ils pourront aussi avoir accès aux 600 logements, dont 20 % de logements sociaux, dont la construction est prévue dans l'ancien quartier militaire « Junot ». À quoi viendront s'ajouter la production de programmes de logements neufs dans l'agglomération et celle d'opérations d'acquisition et d'amélioration de logements en centre ville.

Mais la refonte des conditions de logement n'est pas la seule vertu de l'ORU. Aux Grésilles, il est ainsi prévu de regrouper les services publics sur les espaces libérés par la démolition, de créer et désenclaver d'autres services publics (bibliothèque municipale annexe, mur d'escalade, salle des fêtes), de

renforcer la capacité commerciale du quartier mais aussi de requalifier l'espace public et le paysage (placettes, promenade des Lochères, aire de jeux, place centrale).

Ce programme est évalué à 16,5 millions d'euros cofinancés par la Ville, la Communauté de l'agglomération, le Département, la Région, la Caisse des Dépôts, l'État et l'Union Européenne. ■

Billardon : chronique d'une démolition annoncée

C'est un grand « tournant » dans l'histoire des Grésilles : l'immeuble Billardon (250 logements, 14 étages, notre photo) construit à la fin des années 50 avec deux autres immeubles du même type déjà réduits en poussière, sera démolé à la fin du mois de juin prochain. En même temps que cette spectaculaire disparition - souvenez-vous Les Lochères ! - sera lancé l'ORU (Opération de Renouvellement Urbain) à l'occasion d'une semaine festive appelée « Mémoire et avenir de la Ville » qui permettra la présentation des opérations de construction sur l'espace libéré, travaux qui pourront commencer dès janvier 2004 au vu des études, pour la plupart en voie d'achèvement.

Chenôve et Talant également concernés

La politique de l'agglomération s'appuie sur des dispositifs intercommunaux portés par le Grand Dijon : à cet égard, d'autres villes aux quartiers classés en zones urbaines sensibles prétendent elles aussi conduire des opérations de renouvellement.

C'est évidemment le cas de Chenôve et de son quartier Saint-Exupéry dont l'ORU (opé-

ration de renouvellement urbain) est déjà en route et porte sur 26 millions d'euros sur six ans, avec la démolition de l'immeuble Péguy dès la fin de cette année, la restructuration de l'immeuble Charcot, la reconstruction en petites unités du secteur Gambetta/Petigny, la restructuration du centre commercial, la réalisation de la maison de la justice et du droit dans le quartier

nord (Fontaine du Mail). Quant à Talant, c'est d'un PRU (projet de renouvellement urbain) qu'il va s'agir, les études lancées prenant le relais de celles réalisées par la mairie en direction du quartier du Belvédère. Le volet social s'attache en particulier à la rénovation du parc immobilier sur dix ans et le volet urbain comprend une large réflexion sur la redéfinition des espaces publics. ■

HABITAT

Des caravanes qui s'installent en quelques minutes après avoir détruit les clôtures, et qui abandonnent ensuite le terrain, qu'il soit public ou privé...

Le stationnement sauvage des gens du voyage est une réalité dans l'agglomération dijonnaise.

Deux nouvelles aires pour les gens du voyage

Le schéma départemental : une obligation

La France est sous-équipée en terrains d'accueil pour les gens du voyage: elle leur propose 8.000 places, alors qu'il en faudrait 30.000. La loi Besson du 5 juillet 2000 a donc imposé à toutes les communes de plus de 5.000 habitants de proposer une aire d'accueil des nomades et aux Départements de se doter d'un schéma.

Ce schéma aurait dû être adopté, dans chaque département, avant le 6 janvier 2002.

La Côte-d'Or fait partie des départements en retard puisque, début 2003, elle n'avait toujours pas adopté son schéma. Après étude et concertation, le document, dont la signature est prévue au printemps, prévoit la création de 7 aires de grand passage (soit 600 places) et de 13 aires de séjour (317 places).

Le stationnement sauvage des gens du voyage résulte en général d'une insuffisante capacité d'accueil des aires aménagées par rapport à une demande qui a progressé ces dix dernières années : on estime que 150.000 personnes ont un mode de vie nomade en France. Actuellement, il n'existe qu'une seule aire d'accueil des gens du voyage dans l'agglomération dijonnaise, celle des Cailloux à Dijon. Bien équipé avec notamment une école des voyageurs qui fait référence, cet espace compte une centaine de places. Il est saturé. La Communauté de l'agglomération, qui est en charge de cette compétence depuis sa création en 2000, a décidé la construction de deux nouvelles zones d'accueil dès cette année : une aire de grand passage de 80 places, à côté de celle des Cailloux, et une aire de passage et de séjour, à Chevigny-Saint-Sauveur, d'une capacité de 24 places de caravanes. L'aménagement de ce type d'infrastructure est coûteux (85.000 euros pour la première, 653.000 euros pour la seconde), mais il bénéficie de subventions de l'Etat. A terme, selon le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, l'agglomération devra disposer de deux aires de grand passage



et de cinq aires de séjour. La gestion de ces espaces d'accueil sera centralisée et mise en réseau avec celles des autres villes de Côte-d'Or. ■

Hervé Vouillot

Vice-président de la Comadi chargé de l'habitat, du logement, de l'urbanisme et du schéma de cohérence territoriale (Scot)

Le Grand Dijon : Pourquoi la création de nouvelles aires d'accueil a-t-elle tant tardé ?

La Comadi n'est pas responsable de ce retard. Elle ne voulait pas s'engager avant que la préfecture et le conseil général aient mis au point le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Ce document a enfin été réalisé, après une forte pression de notre part.

LGD : La situation est donc débloquée ?

La Comadi a lancé la réalisation d'un premier tiers des obligations figurant au schéma. Nous allons réaliser deux nouvelles aires d'accueil. Puis nous ferons



le point et nous poursuivrons notre programme à deux conditions. D'abord que les autres communes de Côte-d'Or aient, elles aussi, pendant ce temps, progressé dans leurs programmes. Enfin, sous réserve que les autres communes de Côte-d'Or aient souscrit à leurs obligations, nous nous mettrons alors en situation de réaliser les autres aires prévues au schéma directeur. Pour cela, j'ai dès à présent demandé aux communes du nord, de l'ouest et du sud de l'agglomération de prévoir des emplacements dans leur PLU. Faute de terrains prévus, il appartiendra au SCOT de se prononcer sur ce point.

CULTURE

La Toison d'Or un peu plus près des étoiles.

245 000 habitants "au Zénith" fin 2005

François Rebsamen, Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, l'a toujours affirmé avec force : « Je souhaite que chaque habitant puisse connaître le bonheur d'assister aux concerts des plus grands artistes nationaux et internationaux dans une salle digne de les recevoir au plus haut niveau ». Chose promise, chose due : les travaux de construction du Zénith - d'une capacité maximum d'environ 7000 places - débiteront mi 2004 pour une ouverture au cours du dernier trimestre 2005. Le site retenu lors du Conseil de Communauté du 6 février dernier est celui de la Toison d'Or, derrière le jardin récréatif de ce secteur amené à devenir l'un des symboles de la dynamique culturelle communautaire. Pour l'heure, le concours dit de « maîtrise d'œuvre » est lancé. Cinq cabinets d'architectes ont été sélectionnés : Chaix et Morel, Serge et André Gresy, Massimiliano Fuksas, Marc Mimram et Bernard Tschumi. Le lauréat sera connu à la fin du mois de juin prochain. ■



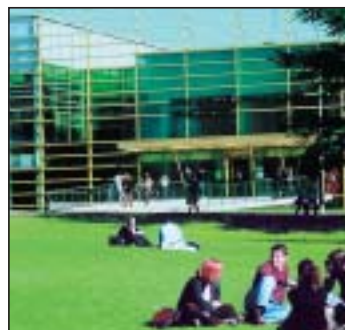
SAVOIRS

L'Université de Bourgogne, atout du territoire communautaire

L'enseignement supérieur et la recherche constituent des maillons clefs d'un développement solidaire et durable de l'agglomération dijonnaise. Des maillons d'autant plus crédibles qu'ils sont d'un côté connectés à l'activité économique locale et de l'autre, ouverts sur l'extérieur, au-delà de la région et du territoire national. Ainsi, une convention sera prochainement signée entre la Communauté de

l'agglomération, la Ville de Dijon et l'Université de Bourgogne. Cette convention visera non seulement à renforcer des acquis pédagogiques reconnus, à améliorer l'accueil des étudiants et à optimiser l'ensemble des moyens alloués aux chercheurs, mais aussi à parachever la mise en cohérence des actions tant universitaires que communautaires. In fine, beaucoup de conditions sont aujourd'hui réunies pour

que notre Université, ouverte sur la ville, tienne un rôle majeur dans l'essor de l'agglomération dijonnaise. ■



Vers la création d'une médiathèque à vocation régionale

Afin d'améliorer la qualité du service dans le domaine de la lecture publique et la diffusion de l'information sur les ouvrages et supports audiovisuels (CD, DVD...) disponibles dans l'agglomération dijonnaise, une étude cofinancée par la Communauté révèle que 20% des habitants du Grand Dijon fréquentent nos bibliothèques et confirme que la mise en réseau des médiathèques municipales permettra de garantir un égal accès pour tous aux savoirs. Des conclusions qui appuient le projet de création d'une médiathèque à vocation régionale, avec entre autres fonctions celle de « tête de réseau » pour l'ensemble du territoire communautaire.

Le cimetière intercommunal

Un lieu propice au recueillement

Créé en 1995, au même endroit que le Crématorium, le cimetière intercommunal s'étend sur 11 hectares d'un site qui en compte 28, le long de la route départementale 126, à Mirande.



Pour faire face à la pénurie d'espace dans les cimetières communaux, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a acquis en 1988 une compétence en matière de création et de gestion de cimetières intercommunaux et d'un crématorium. C'est ainsi qu'est né un complexe funéraire à l'intersection des communes de Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon et Sennecey-les-Dijon.

Majestueux et intime à la fois

La particularité de ce cimetière paysager est d'être constitué de vastes espaces verts, d'esplanades et de plans d'eau qui rendent le site majestueux d'une part, et d'autre part de recréer l'ambiance des cimetières familiaux de nos villages par la présence de petits îlots de sépultures séparés par des arbustes et des végétaux d'une

grande diversité. Du printemps à l'automne, le cimetière est particulièrement fleuri avec de beaux massifs d'azalées, de rhododendrons ou d'hortensias.

On y accède par une grille d'entrée monumentale qui ouvre sur une esplanade courant vers l'horizon. La pelouse ponctuée d'un bassin orné de nénuphars et d'une fontaine d'eau vive est bordée de deux rideaux d'arbres.

Caveaux traditionnels et jardin cinéraire

Une première partie du cimetière est réservée aux inhumations traditionnelles. Des caveaux y sont pré-installés. Les familles peuvent, si elles le souhaitent, y faire installer un monument funéraire par un marbrier de leur choix. La deuxième partie du cimetière appelée « jardin cinéraire » permet aux familles de venir déposer les cendres de leurs défunts dans des concessions murales, des mini-concessions enterrées ou des monuments individuels, ou bien de les disperser dans un lieu de recueillement prévu à cet effet.

En liaison avec une société spécialisée qui s'occupe des espaces verts, trois personnes travaillent en permanence sur le site du cimetière et accueillent les familles : l'une gère plus particulièrement les concessions, les deux autres sont également

affectées à la surveillance du cimetière. Depuis l'ouverture du site, 25 % des caveaux disponibles ont été vendus. ■

Cimetière intercommunal
RD 126 - Mirande - 21000 Dijon
Tél. : 03 80 63 73 26
Horaires d'ouverture :
de fin mars à mi-septembre,
tous les jours de 9 h à 19 h
de mi-septembre à fin mars,
tous les jours de 9 h à 17 h
Bus ligne 22, départ Place
Saint Michel à Dijon, arrêt
«Complexe funéraire»

Qui peut bénéficier d'une concession au cimetière intercommunal ?

Peut bénéficier d'une concession :

- toute personne domiciliée sur le territoire d'une des communes membres de la Communauté de l'agglomération dijonnaise même si elle n'y est pas décédée ;
- toute personne décédée sur le territoire de la Communauté même si elle n'y est pas domiciliée ;
- enfin toute personne qui sans être obligatoirement domiciliée ou décédée dans l'agglomération dijonnaise possède une sépulture de famille au cimetière intercommunal.

Toutes les entreprises de pompes funèbres ont accès au cimetière intercommunal.

Tarifs des concessions 2003

Concessions de 2 m² avec location de caveaux autonomes

Prix en euros	6 ans	15 ans	30 ans	50 ans
1 place	285,69	714,07	1104,65	1641,72
2 places	332,64	831,46	1500,86	2409,76
3 places	411,76	1029,49	1978,03	3259,06

Concessions de 2 m ² en pleine terre (50 ans)	2229,72
Ouverture de caveau	182,94
Exhumation	167,69

Concessions cinéraires

Prix en euros	15 ans	30 ans	50 ans
Case murale	294,38	588,76	981,47
Mini-concession enterrée	130,49	260,97	434,95
Monument individuel	519,09	1038,18	1730,30
Monument de famille	437,83	875,67	1458,78

➤ Transport des personnes à mobilité réduite Un atout : la prise en charge à domicile

Depuis 1983, la Communauté de l'agglomération dijonnaise met à disposition des personnes à mobilité réduite un service de transport. Aujourd'hui, plus de 500 personnes en bénéficient.

Les habitants de l'agglomération dijonnaise qui ne peuvent pas monter dans un bus en raison d'un handicap non lié à l'âge disposent d'une solution adaptée pour leurs déplacements : le service TPMR (Transport des Personnes à Mobilité Réduite). Il s'agit d'un service de transport, par taxi ou minibus aménagé, qui a l'avantage de s'effectuer de porte à porte : il n'est plus nécessaire de se rendre à un arrêt de bus. Ce principe est plébiscité par ses bénéficiaires qui louent des conditions de sécurité accrues.

Qui peut bénéficier du service TPMR ?

L'accès au service TPMR est réservé aux personnes admises après avis d'une commission. Elles doivent d'abord demander à la Communauté un dossier d'admission auquel il faudra joindre un certificat médical. Tous les deux mois environ, une commission composée d'élus de la

Communauté et de personnalités qualifiées, tous tenus au secret médical, se réunit pour examiner les dossiers au cas par cas. L'admission peut être prononcée de manière définitive ou temporaire. Sur 96 dossiers examinés pour la première fois au cours de l'année 2002, 61 personnes ont été retenues. Parmi les bénéficiaires auxquels une carte spécifique est délivrée, on distingue 2 catégories : d'une part les utilisateurs occasionnels qui se servent de TPMR pour aller faire leurs achats, leurs démarches administratives ou pour leurs trajets de loisirs, et d'autre part les utilisateurs réguliers comme les scolaires, les étudiants ou tous ceux concernés par des déplacements professionnels quotidiens.

Comment fonctionne le service TPMR ?

Chaque déplacement doit être réservé au plus tard la veille pour le lendemain (le vendredi pour le



week-end et le lundi inclus) en téléphonant à l'Association Artisanale des Taxis Radios Dijonnais au 03 80 43 43 43. Si les trajets sont réguliers, il faut envoyer un courrier à la STRD (STRD/Service TPMR - 40, rue de Longvic - BP 104 - 21302 Chenôve cedex), au plus tard 7 jours avant la date du premier déplacement. Le service fonctionne de 6h à 20h30 du lundi au samedi et de 13h à 20h les dimanches et jours fériés. La présence d'une personne accompagnatrice peut être demandée par la commission. En effet, l'artisan taxi qui transporte les personnes n'a pas pour rôle de leur apporter une assistance médicale. Le paiement du service s'effectue grâce à des chèques taxi disponibles à l'Espace Bus, place Grangier. Ils peuvent aussi être envoyés par courrier au domicile. La valeur d'un chèque taxi, pour un trajet simple, est de 1,35 €. Les utilisateurs réguliers ont droit à 40 chèques par mois

et les utilisateurs occasionnels à 20 chèques par trimestre. Des chèquiers supplémentaires de 20 chèques peuvent être achetés, le prix unitaire du chèque passant alors à 2,70 €. Les trajets sont assurés par des taxis ou dans un minibus aménagé pour les personnes utilisant un fauteuil roulant non pliant. ■

Rens : 03 80 50 35 35 (service transports - Mme Ferboeuf)

Un nouveau minibus en circulation

Afin de pouvoir mieux répondre aux besoins de déplacements des personnes à mobilité réduite, notamment celles utilisant des fauteuils roulants non pliants, la Communauté vient de mettre en service un deuxième minibus aménagé. Pour ce véhicule de type Renault Master, l'investissement aura été de 45 000 euros.

La Commission d'admission : Composition

11 personnes examinent les dossiers de demande d'admission au service TPMR :

- 4 membres du conseil communautaire,
- 1 médecin spécialiste,
- 1 médecin généraliste,
- 3 représentants des associations de handicapés : APF, les Aveugles Civils, ADAPEI,
- 1 représentant de la STRD,
- 1 représentant de l'Association Artisanale des Taxis Radio Dijonnais.



➤ **Madani Cheurfa** L'agglomération à bonne école avec le directeur de Sciences-Po Dijon

C'est une évidence pour tous : Madani Cheurfa, le directeur de l'antenne est européenne de Sciences-Po à Dijon, a relevé avec succès le pari que lui avait fixé Richard Descoings, son directeur parisien : implanter durablement sur notre territoire, en liaison avec les élus, l'université et son environnement socio-professionnel, cette antenne totalement nouvelle qui formera les cadres européens de demain.

Encore très jeune (il est né en 1975), Madani Cheurfa n'en a pas moins mis un point d'honneur à lier des liens étroits avec la ville de Dijon, la région, l'université et la Communauté de l'agglomération dijonnaise. Mise en place dès la rentrée de l'année 2001/2002, l'antenne a tout de suite fonctionné, assurant le recrutement « haut de gamme » des étudiants, dont la moitié viennent des pays de l'Europe centrale et orientale. Titulaire d'un DEA de sociologie de science politique, en préparation de thèse de doctorat sur « les effets sociologiques et politiques de la politique urbaine parisienne depuis 1977 », Madani Cheurfa s'était fait remarquer en étant un des fondateurs du fameux

projet d'ouverture sociale de Sciences-Po aux étudiants sortis des ZEP.

Plus de dix nations représentées

Cette aptitude à initier des actions nouvelles a sans doute pesé dans la décision de Sciences-Po d'envoyer Madani Cheurfa dans une agglomération comme la nôtre ; et aujourd'hui, celui-ci ne dissimule pas son « bonheur » de vivre à Dijon des échappées à vélo dans la campagne, comme transporté soudain dans « une autre époque » !

Installée depuis la rentrée universitaire 2002 chez les Dominicains de la rue Turgot, en attendant l'installation définitive avenue Victor-Hugo dans l'ancien laboratoire de chimie en octobre 2004, l'antenne a déjà trouvé « sa propre identité » :

« Il n'y a qu'à Sciences-Po et à Dijon qu'on trouve, à 18 ans pour certains, des étudiants français, allemands, hongrois, roumains, tchèques ou polonais

« L'avenir de nos étudiants, en même temps que celui de l'Europe, est assuré »

qui travaillent ensemble ! Tous nos étudiants, après une troisième année passée à l'étranger, seront diplômés et sur le marché du travail dans trois ans. Leur avenir, en même temps que celui de l'Europe, est assuré ». Dès septembre 2003 d'ailleurs, l'antenne dijonnaise intégrera des étudiants des pays baltes, de Slovaquie, d'Angleterre, de Norvège et de Grèce, en plus des pays actuellement représentés.

Au bénéfice de Dijon et de son agglomération

Il est aussi une réalité qui touche beaucoup ce jeune directeur, devenu incontournable en peu de mois : l'ampleur

des retombées sur la ville de Dijon et son agglomération. Déjà, à l'heure de l'élargissement de l'Union Européenne, Madani Cheurfa rêve que dans quelques années ce sont les commissaires européens et les ministres des pays de l'Europe centrale et orientale qui viendront à Dijon rencontrer leurs futurs cadres. Par ailleurs, les étudiants qui auront vécu deux années uniques à Dijon n'oublieront jamais la ville qui les a accueillis et ouverts à cette « fraternité européenne » qui n'a pas d'équivalent à l'heure actuelle. C'est bien pourquoi Madani Cheurfa entend bien rester de belles années encore dans la capitale des Ducs de Bourgogne où, sentiment partagé par son équipe administrative, il fait si bon vivre et où la concertation avec les responsables, les élus, les enseignants, est une réalité tangible. C'est aussi la qualité des relations qu'il a su nouer avec tous les partenaires qui ont fait apprécier de beaucoup Madani Cheurfa à Dijon. Et lui reconnaît avoir trouvé sur place des élus compréhensifs, enthousiastes, et qui ont vite compris la chance que représentait cette antenne de Sciences-Po pour Dijon, son agglomération et sa région. ■

L'homme en bref

**Madani Cheurfa est né à Creil en 1975.
Études à Creil et Paris jusqu'en hypokhâgne.
Reçu à l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg.
Intègre Sciences-Po Paris pour y passer son diplôme d'études approfondies (DEA) et commencer sa thèse de doctorat.
Nommé directeur de l'antenne est-européenne à Dijon en avril 2001.**

> Perrigny-les-Dijon

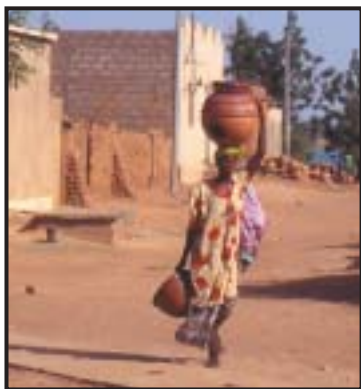
De nouvelles infrastructures

Avec ses 1666 habitants, la population de Perrigny a doublé au cours des vingt dernières années. Pour accompagner ce développement spectaculaire, de nouvelles infrastructures ont vu le jour : une salle polyvalente, une nouvelle école maternelle et plus récemment une plate-forme multisport ou encore l'extension des ateliers municipaux. Il reste un point noir : la mairie, ancien bâtiment conçu pour une commune

rurale de 500 habitants. La municipalité a donc programmé pour 2003 la réhabilitation et l'extension de la mairie. Le nouvel ensemble, par la sobriété de son architecture, reflètera une image à la fois dynamique et respectueuse de son passé. Par sa fonctionnalité, il devrait satisfaire les exigences légitimes des usagers et du personnel communal. Les travaux devraient débuter au printemps et durer environ une année.

> Quetigny

Un salon pour l'Afrique de l'Ouest



La traditionnelle Foire d'artisanat africain organisée par le Comité de jumelage coopération de Quetigny ouvrira ses portes, salle Mendès France, du 23 au 25 mai prochains. De très nombreux stands présenteront des poteries, des tissus, des bijoux, des sculptures en bois et en cuivre, des masques, des instruments de musique, des bibelots,

des antiquités... Pour animer cette manifestation haute en couleurs, une troupe de clowns du Burkina Faso proposera un spectacle déambulatoire dans les travées de l'exposition, avant une représentation officielle sur la scène de la salle Mendès France le samedi 24 mai à 20h30. Ils succèdent ainsi à « Wadaabé », la troupe des Peuls du Niger, dont les chorégraphes avaient enthousiasmé les nombreux visiteurs de l'édition 2002. Foire d'artisanat africain à la Salle Mendès France de Quetigny (rue des Vergers) - vendredi 23 Mai de 14h à 20h et nocturne de 22h30 à minuit - samedi 24 Mai de 10h à 20h et nocturne de 22h30 à minuit - dimanche 25 Mai de 10h à 20h. Rens. au 03.80.48.90.20



L'inauguration fin mars 2003 de la plate-forme multisport par Bernard Réty, maire de Perrigny

> Ahuy

La place du 19 mars 1962 réaménagée

Espace public avant tout, la place du 19 mars 1962, qui sert également de terminus aux transports urbains, ne correspondait plus à l'image que l'on peut se faire d'un lieu convivial et accueillant, son abri bus et ses sanitaires s'étant dégradés avec le temps. Des travaux ont donc été entrepris pour le bonheur des usagers et conducteurs de la STRD. Les plans ont été dessinés par les services de la Communauté de l'agglomération qui a joué la carte d'un agencement très agréable, arboré de variétés

adaptées pour ombrager cet endroit où les Aqueduciens pourront se promener, s'asseoir et discuter. En outre, des places de parking sont maintenant à leur disposition, ainsi qu'un panneau pour les informations communales et une cabine téléphonique aménagée pour les handicapés.

Aujourd'hui, le long du RD 107 C, l'arrêt réalisé - avec un abri flambant neuf et équipé de sanitaire - permet de mettre plusieurs bus les uns derrière les autres pour un stationnement en toute sécurité.



La place du 19 mars 1962 après aménagement

> saint-Apollinaire

Les Médiévales

Cette année encore, la Redoute de Saint-Apollinaire et ses habitants d'un jour vous invitent à embarquer pour un voyage à travers les âges qui vous conduira en des temps fort reculés, ceux du Moyen-Âge !



Tout au long de la journée du dimanche 18 mai, de 10h à 20h, de nombreux spectacles et animations seront proposés au fil d'un campement médiéval d'une trentaine de tentes conçu pour découvrir les métiers d'autrefois : une forge, un fabricant de cotte de maille, un tailleur de pierres, un vannier, un rémouleur et bien d'autres nobles disciplines encore. Dans les allées, des troubadours,

sorciers, soldats, agitateurs de place publique, conteurs, funambules et autres personnages à remonter le temps ne manqueront pas de surprendre les visiteurs. Ainsi, si vous croisez au hasard de vos pérégrinations une soixantaine d'oies menées par deux chiens (notre photo), laissez-vous porter par leur insolite déambulation ! A noter que les enfants pourront graver leur prénom sur un bracelet en cuir, faire un tour de poney ou tirer à l'arc, et que la traversée de ce monde enchanteur risque d'affamer et d'assoiffer les plus grands qui n'hésiteront pas à se rendre à la taverne pour se restaurer.

> Talant

Une médiathèque pour Talant

La pose de la première pierre de la future médiathèque Henri Vincenot a marqué les débuts officiels des travaux qui, d'ici deux ans, permettront au public de profiter non seulement d'un espace de lecture agrandi au triple, mais aussi d'une photothèque et d'une galerie d'exposition qui ne manqueront pas de mettre en valeur la collection riche

d'un bon millier de clichés acquis au fil des 15 éditions du concours photographique *prix Henri Vincenot*.

Si cette nouvelle structure entend s'appuyer sur un existant rénové et repensé pour offrir un meilleur confort aux lecteurs toujours nombreux, elle se tourne résolument vers les nouvelles technologies et la jeunesse, avec la mise



à disposition de plusieurs stations connectées à l'Internet haut-débit, l'installation de trois bornes d'écoute interactive et la création d'un espace d'animation équipé en vidéo projection.

Une opération de grande ampleur, portée par la mobilisation financière de tous les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, et Communauté de l'agglomération dijonnaise), qui s'inscrit au sein d'un « réseau de relations bibliothéconomiques » bâti depuis quelques mois avec Plombières-lès-Dijon, Etaules, Prenoie et Fontaine-lès-Dijon.

et aussi...

••> Dijon

Vivre la ville avec des yeux d'enfant est un privilège auquel nous sommes nombreux à ne plus pouvoir prétendre. Pour autant, cette vision est riche de points de vue souvent rafraîchissants. C'est dans cet esprit que la ville de Dijon a mis en place le conseil municipal des enfants, rassemblant 65 jeunes des écoles et collèges de la ville. Temps libre, solidarité, transport, sport et culture sont au cœur des idées qui sont proposées aux « grands » pour tenir compte de l'avis de nos enfants.

••> Daix

Pari, pas forcément gagné d'avance et qui s'est taillé un très beau succès. Dans le cadre du festival Temps de paroles, la bibliothèque de Daix a convié ses lecteurs adultes à une soirée intitulée « Jours de fête ». Claude Vercey et Elvire Lenciu du Collectif Impulsions ont lu des poèmes, passages de romans ou textes courts de Paul Verlaine, Jacques Audiberti, André Frédérique, Jacques Prévert, Jean Tardieu ou Jules Romain. Les deux lecteurs ont su captiver un public qui découvrait ou retrouvait des textes sous un angle original, respectueux de l'écrit, mais toujours surprenant.

> Fontaine-les-Dijon

les Journées culturelles franco-afghanes

Pour la 5^e année, samedi 28 et dimanche 29 juin au Centre d'animation Pierre Jacques, le comité bourguignon d'Amitié Franco-Afghane (AFRANE) offre l'occasion aux Afghans de toute la France et même des pays voisins de se retrouver ensemble, alors que l'exil les a souvent séparés. Ces journées, qui permettent aussi à tous ceux qui sont sensibles à la situation en Afghanistan de découvrir la richesse culturelle de ce pays, sont un moment fort d'échange, d'amitié et de découverte.

Des musiciens renommés animeront la soirée du samedi soir. Le lendemain matin, des débats seront organisés sur le thème de la reconstruction du pays. A l'heure actuelle, où en est-on ? En 2001, les participants s'étaient posé la question « La



paix est-elle accessible ? ». Nul n'imaginait ce qui est arrivé quelques mois plus tard et les débats s'étaient achevés par un envol de « colombes ». Cette année, tous les habitants de l'agglomération dijonnaise seront invités à manifester leur intérêt et leur solidarité en apportant concrètement « une pierre pour la reconstruction ». A noter enfin que les journées franco-afghanes, que l'ambassadeur d'Afghanistan en France honorera de sa présence, bénéficient du soutien des maires de Dijon et de Fontaine-les-Dijon.

Rens. au 03 80 56 42 12.

> Chenôve

Un « Prix Chenôve » en l'honneur des bacheliers de la Ville diplômés avec mention

Vingt cinq bacheliers diplômés avec mention lors de la session 2002 se sont vus décerner, pour la première fois cette année, le « Prix Chenôve ». Au cours de cette cérémonie officielle, Jean Esmonin, en présence de la Députée Claude Darciaux et de nombreux élus municipaux, a souhaité féliciter tous ces jeunes Cheneveliers qui ont obtenu brillamment leur baccalauréat et leur dire toute sa fierté pour cette belle réussite scolaire, saluant au passage le travail remarquable effectué au Lycée Professionnel Antoine.

Le Maire de Chenôve a ainsi tenu à souligner l'importance de ce diplôme, cap important pour l'accès à des études supérieures. Il a également rappelé l'attachement de l'équipe municipale



La remise des diplômes fut l'occasion de mettre en avant la pluralité des filières représentées

à soutenir fortement l'Ecole de la République, à valoriser la réussite scolaire à quelque niveau que ce soit et, bien entendu, à garantir l'égalité des chances de tous les jeunes pour l'accès à la connaissance et aux études.

Le Revenu Minimum Etudiant, initié à Chenôve il y a plus de 12 ans maintenant, constitue un exemple des plus significatifs de cette volonté.

> Chevigny-saint-sauveur

Environnement : une journée particulière

Chaque année, la municipalité organise avec le concours des habitants une journée « nettoyage de printemps ». Cette action vient soutenir celle des services techniques de la ville. C'était le samedi 29 mars dernier.

Deux réunions orchestrées par Jean-Pierre Thenet, l'adjoint

délégué aux travaux, permettent de peaufiner l'organisation car tout le territoire de la commune est passé au peigne fin. Les chevignois viennent participer à cette action de civisme par l'intermédiaire de leurs associations, en famille, entre amis ou en solitaire. Le collègue Camille Claudel participait cette année avec un groupe impressionnant

de 30 élèves ainsi que le groupe scolaire du Breuil. Au total : 120 participants. Les gants et sacs pour le ramassage sont fournis par la municipalité ainsi que des chasubles de sécurité pour les adultes qui nettoient les abords de routes. Au total, ce sont 100 sacs de débris qui ont été ramassés, soit une benne de

27 m³ remplie de sacs plastiques, canettes de bière, papiers, pneus, ferraille, gravas... Un vieux frigo a même été retrouvé dans le bois et l'on peut se demander quel est l'écervelé qui a traîné ce meuble de poids dans la forêt alors que les objets encombrants passent devant sa porte.

> Longvic

Un nouveau quartier à vivre : Les Carmélites

A l'Est de Longvic, un nouveau quartier d'habitat à dominante pavillonnaire est en train de voir le jour.

Son nom pourrait avoir de quoi surprendre. Il provient d'un enclos situé à proximité qui, effectivement, fut la propriété, avant la Révolution Française, des Sœurs de Notre-Dame du Mont Carmel, plus généralement appelées Carmélites.

Aujourd'hui, contigu à deux opérations immobilières antérieures (les Blés d'Or et les

Prévots), c'est l'un des seuls lotissements de Longvic qui soit ouvert de trois côtés et à proximité d'équipements communaux, de services publics d'Etat et de nombreuses activités commerciales.

Le parti urbanistique choisi privilégie l'élément environnemental par une densité d'habitat moyenne, une mixité des types de logements, des



cheminements doux et des espaces libres relativement importants. Ce nouvel espace de vie, où tout est à construire et où tout existe pour être bien construit, ne pourra qu'être dynamisé par l'implantation

d'un important équipement public à vocation communale, en l'occurrence une nouvelle école qui devrait être opérationnelle d'ici quelques années.

et aussi...

••> Sennecey-les-Dijon

Une grande soirée dansante se tiendra samedi 17 mai à partir de 20h30, au Centre Polyvalent, sur le thème des Comédies Musicales. L'occasion de faire la fête sur des airs à succès, en attendant le spectacle théâtrale de la Compagnie Zigzag prévu le 14 juin prochain.

••> Ouges

Après plus d'un an de test, de travail et de mises à jour, la commission de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, conformément à la législation sur les sites officiels, a remis « les clés » (les codes d'administration) du site internet de la commune à Monsieur le Maire, Paul Roizot.
Une adresse indispensable : www.mairie-ouges.fr

••> Neuilly-les-dijon

Plus connue sous l'appellation « Fête à Neuneu », la fête annuelle du village se tiendra les 21 et 22 juin prochains, proposant de nombreux manèges et des jeux pour les petits. Le samedi soir, outre une retraite aux flambeaux et le bal toujours très attendu, un concert sera donné par l'association Sol'stice, au Centre Polyvalent, dans le cadre de la Fête de la Musique.

••> Plombières-les-dijon

Pour marquer ses trois ans d'existence, l'Espace Jeunes s'est vu doté par la municipalité d'un nouveau local. Plus grand et plus en rapport avec le nombre croissant de participants à ses activités, ce lieu d'accueil convivial, équipé d'une télévision, d'une parabole et d'une console vidéo, est maintenant en mesure de permettre la pratique de l'informatique ou du tennis de table, au-delà des toujours populaires jeux de société, de cartes ou de fléchettes.

> Marsannay-la-Côte

La restauration du Lavoir de l'Ormichal

Tombé en désuétude, quelque peu embroussaillé et abîmé au fil du temps, ce lavoir est aujourd'hui restauré dans le cadre d'un chantier d'insertion.

Si vous circulez sur la RN 74, n'hésitez pas à vous arrêter en bordure de route juste en face du Café du Rocher. Empruntez sur 50 mètres la ruelle de l'Ormichal parallèle à la rue du Rocher, et là, vous découvrirez l'un des vestiges du patrimoine vernaculaire de Marsannay-la-Côte : le lavoir de l'Ormichal, qui fait l'objet d'un chantier de restauration. Cette action d'insertion permet à un groupe de 14 stagiaires (9 jeunes et 5 adultes) de découvrir les métiers du bâti-

ment et de la maçonnerie paysagère et de développer des compétences sociales et professionnelles afin d'atteindre les pré-requis nécessaires à l'entrée en formation qualifiante ou à l'emploi. Les stagiaires sont encadrés par un formateur en insertion professionnelle de l'IRFA et par un encadrant technique de l'association Sentiers. Au delà de l'intérêt humain, cette réalisation a donc valeur d'utilité sociale et pédagogique à travers la restauration du patrimoine de la commune.



mai à août 03

Du 22 avril au 5 juillet

Talant : exposition des lauréats du Cycle Henri Vincenot au Grenier de Talant de 14 h à 18 h (du mercredi au dimanche)

Du 30 avril au 13 mai

Comadi : exposition Luberti reçue par les Amis de Dante Alighieri (sculptures) et Francine Jardon (peintures) salle de la Coupole

Du 6 au 28 mai

Chenôve : exposition photographique « Visages de l'Inde » à l'Espace Municipal Saint-Exupéry

Du 13 au 24 mai

Longvic : exposition « L'Odyssée des Sables » de Nat Lynn Joffre, espace Culturel du Moulin, salle Camille Bombois

15 mai

Saint-Apollinaire : match d'Improvisation Saint-Apo/Belgique à 20 h 30 espace Tabourot des Accords

Vendredi 16 mai

Longvic : soirée Cabaret à l'Espace Jean-Bouhey

Les 17 et 18 mai

Saint-Apollinaire : Concert gratuit Jeunesse Bourguignonne à 20 h 30 le samedi et à 16 h le dimanche, espace Tabourot des Accords (musique hispanique)

Samedi 17 mai

Sennecey-lès-Dijon : soirée dansante spéciale Comédies Musicales à 20 h 30 au centre polyvalent

17 mai et au 1er juin

Comadi : exposition salle de la Coupole Ateliers de l'OPAD - « Sur le Marché : de l'Art »

Dimanche 18 mai

Saint-Apollinaire : « Médiévales » de 10 h à 20 h à La Redoute (entrée gratuite)

Du 17 au 25 mai

Marsannay-la-Côte : exposition de peintures à la Maison des Sociétés (uniquement les samedis et les dimanches)

Mercredi 21 mai

Saint-Apollinaire : soirée-lecture : André Frénaud lu par Gérard Noiret à 19 h à la médiathèque

Vendredi 23 mai

Chenôve : conte musical « La Fontaine et l'Enfant » à 20 h au Complexe Louis Curel

Vendredi 23 et samedi 24 mai

Saint-Apollinaire : concert de la Gayolle à 20 h 30 à l'espace Tabourot des Accords

Du 23 au 25 mai

Chenôve : exposition « Idées de cirque » de Michel Paupert à l'Atelier d'ORCAA
Quetigny : l'Afrique de l'ouest tient salon, salle Mendès France (expositions et spectacles)

Samedi 24 mai

Ahuy : repas Country (Familles Rurales) Mille-Club
Longvic : fête de quartier du Bief du Moulin

Marsannay-la-Côte :

concert de la chorale La Patarelle à la Maison de Marsannay

Neully-lès-Dijon :

Récital de guitare par le Duo Ida Presti à 20 h 30 à l'Église

Ouges : Les 100 ciels

Dimanche 25 mai

Chenôve : concert de printemps de la musique municipale de Chenôve à 16 h au Complexe Louis Curel

du 27 mai au 1er juin

Daix : concours hippique complet international organisé par l'Etrier de Bourgogne sur le terrain de Bonvaux

Mercredi 28 mai

Chenôve : concert de musique indienne à 20 h 30 à la MJC (Pandit Shivu Taralagatti et Allamprabhu Kadkol)

Samedi 31 mai

Fontaine-lès-Dijon : gala de Danse classique à 20 h au Centre d'animation Pierre-Jacques

Dijon : 20^e Tournoi de football de l'Agglomération dijonnaise à 17 h, stade de la Fontaine d'Ouche

Dimanche 1er juin

Longvic : « Marché en fête » de 9 h à 19 h avec démonstration d'éducation canine sur le terrain de la médiathèque

Marsannay-la-Côte :

concert de l'Harmonie La Patriote à la Maison de Marsannay

Du 3 au 17 juin

Longvic : exposition sur « L'Air » dans le cadre du Printemps de l'Environnement à l'Espace Culturel Jean-Moulin, salle Camille Bombois

Jeudi 5 juin

Fontaine-lès-Dijon : gala de danse et de musique à 20 h 30 au Centre d'animation Pierre-Jacques

Saint-Apollinaire :

match d'improvisation théâtrale des Ateliers à 20 h 30 à l'Espace Tabourot des Accords

Vendredi 6 juin

Talant : concert choral « La Clé des Champs » à 20 h 30 à l'église Notre-Dame

Du 10 au 20 juin

Dijon : Salon grands voyageurs de la gare, exposition de peintures du peintre bourguignon Tapiézo

Du 11 au 29 juin

Comadi : exposition Paul Journet (peintures), salle de la Coupole

Samedi 14 juin

Ahuy : concert et soirée dansante (Mille-Club)
Fontaine-lès-Dijon : gala de danse à 20 h 30 au Centre d'animation Pierre-Jacques – concert de la chorale l'Eau Vive à 20 h 30 en l'église Saint-Bernard

Marsannay-la-Côte :

Théâtre avec la Compagnie Diabolo à la Maison de Marsannay

Sennecey-lès-

Dijon : représentation théâtrale de « Zigzag » à 20 h 30 au Centre Polyvalent

Lundi 16 et mardi 17 juin

Fontaine-lès-Dijon : concert de la chorale Souliko à 20 h 30 au Centre d'animation Pierre-Jacques

Du 17 juin au 27 septembre

Saint-Apollinaire : « Algérie », présentation de documents (livres, films, musiques) à la médiathèque

Du 20 au 22 juin

Plombières-lès-Dijon : représentations théâtrales par la compagnie « Balivernes » à la salle des fêtes

Vendredi 20 juin

Longvic : fête du quartier Guynemer

Dimanche 22 juin

Fontaine-lès-Dijon : spectacle musical par les enfants de la chorale « La Source Vive » à partir de 18 h au Centre d'animation Pierre-Jacques

Les 27 et 28 juin

Marsannay-la-Côte : gala de danse par le Petit Théâtre à la Maison de Marsannay

Mardi 1er juillet

Chenôve : aubade par l'ensemble instrumental du Conservatoire à l'occasion de l'ouverture des Pressoirs des Ducs de Bourgogne à 18 h aux Jardins du Clos du Roy

Du 8 au 10 juillet

Talant : concerts de musique de chambre par l'association Cordes Avides à 20 h à l'église Notre Dame

Du 9 juillet au 3 août

Comadi : exposition Nelly Pierrart-Rozo, Françoise Aigueperse et Isabelle Jullien (peintures)



Samedi 31 mai à partir de 17 heures Tournoi de Football

de la Communauté de l'agglomération dijonnaise stade de la Fontaine d'Ouche à Dijon, tournoi de sixième du 20^{ème} anniversaire

**mai à août 03**

Un été, des festivals

quelques temps forts dans l'agglomération

Jazz dans la Ville

16 et 17 mai à Dijon

C'est le 16 mai prochain, dès 21 h, que résonneront les premiers accords de Jazz dans la Ville, qui perd la Cour de Flore mais gagne un jour (le 17 mai) au moment de fêter son quatorzième anniversaire. Rappelons que cette manifestation à ciel ouvert, bien implantée dans les murs et les mœurs du Vieux Dijon (Cour de Bar, Place François-Rude, Chevet de Notre-Dame), a su au fil du temps,



*Louis Winsberg, le 16 mai
Cour de Bar à Dijon*

parfois du mauvais temps, rassembler les acteurs majeurs de la scène jazz régionale, proposant ça et là quelques pointures hexagonales et un public flâneur d'amateurs et de curieux de plus en plus large édition après édition (plus de 5 000 spectateurs en 2002). Un succès initié par l'association Media Music et la Municipalité qui a récemment salué ce festival entièrement gratuit comme l'un des temps forts de la vie culturelle de toute l'agglomération dijonnaise.

Au programme cette année : le 20 Gus, Louis Winsberg trio, Bacuno, Djivilli, King David, Tony Pagano, Jean-Claude Pouyet & friends, etc. Rens 03 80 59 10 32

Estivade

Du 23 juin au 20 juillet à Dijon

Théâtre, musique, danse... L'Estivade 2003 continue d'investir les parcs, les cours et les jardins dans tous les quartiers de la ville, avec notamment le 27^{ème} Festival International de Carillon, deux concerts de l'ensemble de musique ancienne Le Laostic, un récital autour de Barbara, la 5^{ème} édition du Tribu Festival, les ateliers et spectacles Artdanse, le Festiv'alam de l'association Vivartis, etc. Rens. au 03 80 74 59 84 (Mairie de Dijon)

Tribu Festival

Du 23 au 28 juin à Dijon

*Salif Keita, le 28 juin
à La Vapeur de Dijon*

Plus d'une quinzaine de concerts jazz, world et électro (La Vapeur, Grand Théâtre, Atheneum, Halle du marché des Grésilles) avec Lala Fatma (Algérie), la Banda de

Santiago de Cuba (Cuba), Yves Robert trio, Tribute to « Liberation Music Orchestra », Hamma & C2H, Dupain & Christian Maes, Rabih Abou-Khalil (Liban), Thierry Robin, Afel Bocoum (Mali), Celso Fonseca (Brésil), Ba Cissoko (Guinée), Pee froiss (Sénégal), Salif Keita (Mali), etc. Rens. 03 80 28 80 42 (Zutique Productions)

Grésilles en fête

Du 23 au 29 juin à Dijon

*Orange Blossom, samedi 28 juin
au Parc des Grésilles à Dijon*

Concerts et spectacles l'après-midi et le soir dans tout le quartier des Grésilles (place centrale, Théâtre des Grésilles, Centre social, Esplanade des Lochères...) avec la Banda de Santiago de Cuba (fanfare cubaine), Lala Fatma (Algérie), Cie Alfred Alerte (danse), Gérard Dalton (jeune public), Kesky (rap), Cheikha Rimitti (rai), Orange Blossom (electro-world), etc. Rens. au 03 80 59 10 32 (Media Music)

Fêtes de la Vigne

du 25 au 31 août Agglomération dijonnaise

Le monde entier prend goût à la fête avec 21 ballets et fanfares à l'affiche de l'édition 2003. Rens. 03 80 30 37 95 ou www.fetesdelavigne.com

Dijon

Adressez-vous directement aux structures ci-dessous pour connaître leur programmation :

ABC : 03 80 30 98 99**Atheneum** : 03 80 39 52 20**Bistrot de la Scène** : 03 80 67 87 39**Conservatoire** : 03 80 78 91 31**Le Duo/Dijon** : 03 80 60 44 44**Parc des Expositions et Congrès** : 03 80 77 39 00**Théâtre Dijon Bourgogne** : 03 80 30 12 12**Théâtre des Feuillants** : 03 80 76 80 80**Théâtre Mansart** : 03 80 63 83 33**Théâtre de Marionnettes** : 03 80 72 41 27**La Vapeur** : 03 80 60 96 10

Mairie de Dijon – Direction des Affaires Culturelles et Direction des Sports et de la Jeunesse : 03 80 74 51 51

Le Consortium : 03 80 68 45 55**FRAC** : 03 80 67 18 18**Jardin botanique** : 03 80 76 82 84**Musée d'histoire naturelle** : 03 80 76 82 76**Musée Magnin** : 03 80 67 11 10**Musée archéologique** : 03 80 30 86 23**Musée d'Art sacré et Musée de la vie bourguignonne** : 03 80 44 12 69**Musée des Beaux Arts** : 03 80 74 52 70

Site internet de la ville de Dijon : www.ville-dijon.fr

Pour les autres communes, adressez-vous aux mairies afin de connaître les coordonnées des structures culturelles concernées.